

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS328

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , à n'importe quelle étape de la procédure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de le préciser dans le texte.